



MAH+ Genève:

La culture au service des Genevois

Assainissement des fenêtres:

Les entreprises prêtes à passer à l'action

Qualife:

Une nouvelle contribution active pour soutenir des jeunes sans solution de formation

Editorial



Serge HILTPOLD
Président FMB

2014 s'est achevée de façon peu réjouissante avec, notamment, une récente jurisprudence du Tribunal Fédéral qui - à en croire les plus pessimistes - remettrait en cause tout le système genevois de contrôle des loyers en zone de développement et pour le logement social.

Il n'en fallait pas plus pour que la panique s'empare des acteurs de l'industrie de la construction et impacte déjà concrètement plusieurs projets d'envergure.

Les entreprises subissent ce genre de situation car elles sont tributaires de décisions en amont et n'interviennent que tout à la fin de la chaîne de production.

Cette position parfois inconfortable ne les empêche nullement de défendre de façon responsable l'acte de construire, d'aménager, de développer et d'entretenir, comme un tout.

Ainsi en est-il du soutien au magnifique projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire. Cette institution culturelle majeure mérite d'offrir à ses collections un écrin à leur hauteur, pour que Genève puisse admirer et faire admirer avec fierté ses merveilleux trésors.

Autre exemple : l'assainissement énergétique des bâtiments, en particulier les changements de fenêtres. Il passe - dans un souci de développement durable - par un choix exemplaire d'entreprises citoyennes pour y procéder. Mais pour permettre à celles-ci de répondre à la demande, sans précipitation et dans un souci de qualité et de pérennité, un étalement dans le temps des travaux s'impose.

Malheureusement, 2015 commence plutôt mal avec la chute de l'Euro par rapport au Franc suisse. C'est encore un défi pour la compétitivité des entreprises suisses. Elles sont prêtes à le relever mais les maîtres d'ouvrage doivent de leur côté résister à la seule tentation du prix le plus bas et s'en tenir à des exigences de qualité, de savoir-faire des conseils techniques, de service après-vente. Le maintien de salaires à un niveau «élevé» passe par là et nous comptons aussi sur le soutien et la mesure des syndicats dans un contexte tendu. La notion de partenariat social revêt plus que jamais son importance.

Assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade : mise en œuvre de l'article 56A RCI

D'ici le 31 janvier 2016, les propriétaires d'immeuble doivent assainir les fenêtres et embrasures en façades qui présentent des déperditions énergétiques élevées en les adaptant ou en les remplaçant. Le succès de cette démarche dépend notamment de l'engagement et de la réactivité des professionnels des métiers du bâtiment. C'est dans ce cadre que des modules d'information ont été développés à leur intention par l'office cantonal de l'énergie (OCEN), en collaboration avec la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia).



Si l'obligation d'un assainissement énergétique des fenêtres remonte à 1989, le Conseil d'Etat a précisé en février 2014 le délai de mise en œuvre de cette mesure. L'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI) a ainsi été modifié, en fixant au **31 janvier 2016** le délai pour la mise en conformité des fenêtres et autres embrasures.

Une modification de l'article 56A RCI datant de novembre 2014 vient par ailleurs préciser les caractéristiques à respecter en matière de protection du patrimoine. Par exemple, pour les bâtiments protégés, l'assainissement des fenêtres doit être réalisé dans les matériaux d'origine, en respectant les dimensions des profils et la partition des vitrages. Dans le cas de bâtiments classés, mis à l'inventaire ou situés dans la zone protégée de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications, des dérogations au respect strict de la norme d'assainissement peuvent être accordées, sur la base d'une demande écrite et motivée. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le motif de disproportion des coûts peut également être invoqué pour obtenir une dérogation.

Afin de rappeler ces diverses exigences aux propriétaires du canton, un courrier accompagné d'une brochure d'information leur sera adressé par l'OCEN. Un programme de subventions à l'attention des propriétaires souhaitant entreprendre un assainissement global de leur bien immobilier sera également communiqué prochainement.

Dans la pratique, la mise en application de l'article 56A RCI concerne l'ensemble des embrasures suivantes, pour autant qu'elles donnent sur des espaces chauffés :

- fenêtres à simple vitrage,
- fenêtres à double vitrage montées sur des menuiseries en aluminium non isolantes,
- parois en plots de verre non-isolants,
- vitrines,
- portes d'entrées,
- embrasures comportant d'autres éléments (par exemple caissons de stores),
- cages d'escaliers.

Les fenêtres à double ou triple vitrage et les doubles fenêtres ne sont pas concernées par cette mesure.



D'un point de vue technique, l'article 56A RCI précise que les embrasures en façade de constructions neuves ou après travaux d'assainissement doivent présenter un coefficient de transmission thermique U respectant les normes énergétiques en vigueur (normes SIA 180 et 380/1) et un certain indice d'affaiblissement acoustique (norme SIA 181). La norme SIA 180 en matière d'aération doit par ailleurs être respectée. Les travaux d'assainissement énergétiques doivent enfin être effectués en observant les prescriptions légales en matière de substances dangereuses, notamment l'amiante, les PCB et le plomb.

Afin de présenter aux professionnels du bâtiment le détail des enjeux liés à l'assainissement énergétique des fenêtres, la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève organise une série de modules d'information. Ces séances seront également l'occasion de rappeler les bonnes pratiques en matière de protection du patrimoine, ainsi que les règles en vigueur en termes de bruit, d'aération et de substances dangereuses. Les entreprises qui auront pris part à ces modules d'information seront mises en évidence

au travers d'une liste de «professionnels engagés» établie et diffusée par l'office de l'énergie.

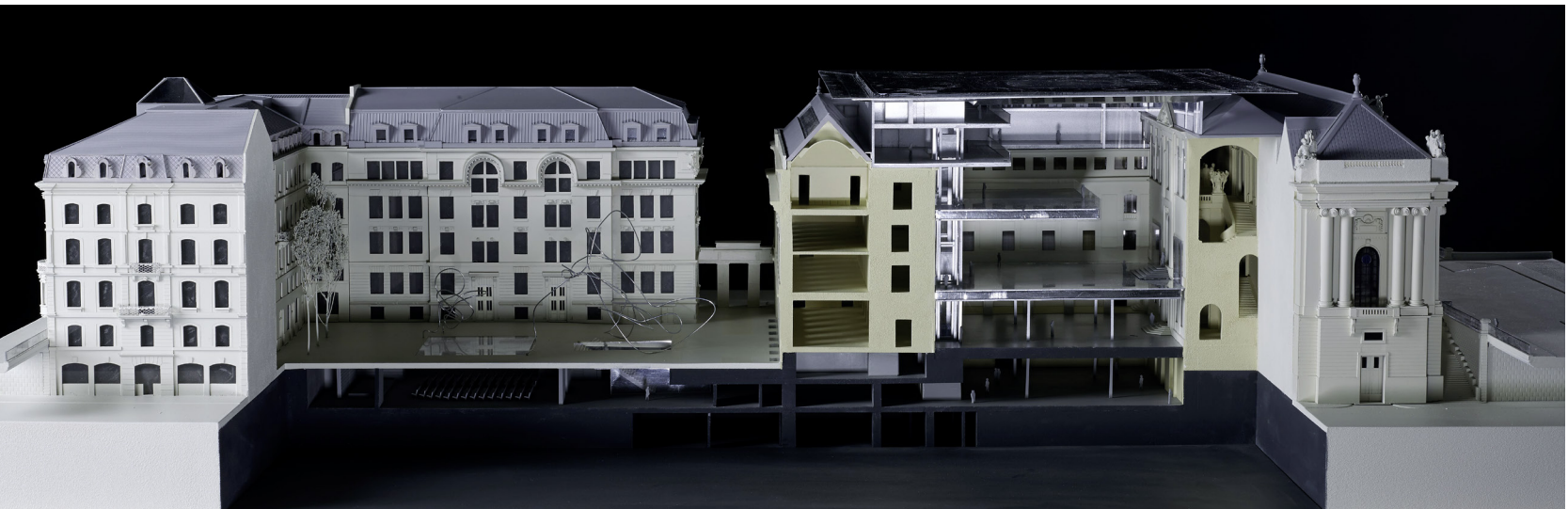
Le parc immobilier consomme la moitié de l'énergie finale utilisée à Genève et produit deux tiers des émissions de CO₂ du canton. L'assainissement des bâtiments – et notamment des fenêtres – constitue de ce fait un objectif fondamental de la politique énergétique genevoise, qui vise au final à réduire notre consommation tout en favorisant l'utilisation de sources d'énergies renouvelables. De par leurs connaissances spécifiques, les professionnels des métiers du bâtiment ont un rôle majeur à jouer dans la concrétisation de ces ambitions.

Pour télécharger le formulaire d'inscription aux modules d'information proposés par l'hepia : www.ge.ch/energie/vitrages

Pour tout autre renseignement :
Info-Service 022 546 76 00

MAH+ Genève : pour un nouveau Musée d'art et d'histoire

Le Musée d'art et d'histoire de Genève a cent ans, il accueille plus de 500 personnes par jour. C'est le plus grand musée encyclopédique de Suisse et le seul à rassembler des collections aussi variées. Après un siècle de fréquentation et d'enrichissement des collections, le bâtiment construit par l'architecte Marc Camoletti a un besoin urgent d'être rénové et agrandi.



A

près des années d'études détaillées, la Ville de Genève tient un projet – au bénéfice d'une autorisation de construire – qui va métamorphoser le musée et lui rendre tout son éclat, tout en préservant ses qualités originelles. Après le vote du crédit de construction par le Conseil municipal, le processus pourrait démarrer en 2015.

Pour stopper la détérioration d'un superbe bâtiment historique

Tout le monde s'accorde sur un point, le musée a un besoin urgent d'être rénové. L'état actuel du bâtiment ne fait pas honneur à une institution de cette envergure et pose de sérieux problèmes de fonctionnement et de sécurité. En août 2007 déjà, une corniche s'est effondrée au sol, menaçant les visiteurs, le personnel et les œuvres. L'isolation défectueuse rend les conditions climatiques à l'intérieur du bâtiment critiques. Dans certaines salles de l'étage des beaux-arts, les températures enregistrées oscillent entre 12° et 36°C en fonction des variations saisonnières.

Un agrandissement nécessaire

Quand on sait que seuls 1,5% des collections du musée sont exposées faute de place, on comprend aisément la nécessité d'un agrandissement. Le musée conserve une des plus belles collections d'Europe d'instruments de musique anciens, riche de plus de 900 pièces, qui sera enfin rendue à nouveau accessible aux publics.

Genève retrouvera aussi un écrin digne de ses collections d'horlogerie et d'émaillerie, 20'000 pièces, que nous devons de mettre en lumière, vingt ans après la fermeture du musée qui leur était consacré. Plus généralement, près de 4'000m² supplémentaires d'espaces d'exposition vont permettre de valoriser notre patrimoine artistique à sa juste valeur. Hodler, Vallotton ou encore Liotard en sont dignes.

Faire du musée un lieu de vie

L'accueil et la circulation des publics seront grandement améliorés, avec des espaces de médiation dédiés aux visiteurs de tous âges. MAH+ Genève permettra de renforcer les liens entre les collections, tout en les ouvrant aux arts vivants et aux thématiques de société actuelles. Il a pour vocation d'être un lieu de vie pour tous.

Un forum, accessible même pendant les heures de fermeture du musée, accueillera des activités aussi bien artistiques – concerts, danse, théâtre – que scientifiques – cours, colloques, conférences – en lien avec les collections du musée.

Le restaurant de 150 places, disposant d'une vue spectaculaire sur la Vieille-Ville et ouvert le soir, contribuera également à cette dynamique sociale nouvelle. Ce bâtiment offrira en outre une accessibilité optimale aux personnes à mobilité réduite.

Pour renforcer le tourisme et l'économie de Genève

Un nouveau musée attire des touristes. Un chantier fait travailler les entreprises locales. Un musée représente des centaines d'emplois. C'est en tout cas ce que l'on observe dans toutes les villes qui se sont dotées d'un nouveau musée : Bilbao, Marseille, Metz, Lens... Chaque fois, les retombées économiques se chiffrent en millions et la réputation culturelle et touristique de ces villes explose bien au-delà de leurs frontières. Pourquoi Genève s'en priverait-elle ?

Un partenariat qui profite à la collectivité

Ce projet bénéficie de l'appui de partenaires privés qui s'engagent à en financer la partie consacrée à l'agrandissement.

C'est la raison d'être de la Fondation pour l'agrandissement du Musée d'Art et d'histoire (FAMAH). Sa mission est de récolter les fonds privés destinés à l'agrandissement du musée. Il lui manque encore quelques millions pour atteindre son but, même si un grand nombre de personnes ont d'ores et déjà montré leur soutien au projet d'agrandissement en versant une contribution ou en souscrivant une promesse d'engagement. Toutes celles et ceux qui sont intéressés à donner leur appui trouveront toutes les informations et éléments nécessaires sur le site internet de la FAMAH : www.fondation-musee.ch.

Par ailleurs, la Fondation Gandur pour l'Art s'est engagée à offrir CHF 20 millions, montant qui pourrait se porter jusqu'à CHF 40 millions pour combler la somme nécessaire à l'agrandissement qui a été plafonné à CHF 53 millions. Grâce à ces soutiens, la rénovation couplée à l'agrandissement coûtera moins cher aux contribuables que si l'on ne réalisait que la rénovation.

Rejoignez le Cercle de soutien

Avec une architecture contemporaine harmonieuse liant l'ancien et le moderne, de nombreux espaces permettant de mieux mettre en valeur ses trésors, des lieux de vie accueillants pour les visiteurs, ce projet est une chance unique d'offrir à notre ville le Musée d'art et d'histoire qu'elle mérite.

Pour toutes ces raisons, nous nous engageons en faveur de ce projet abouti, équilibré et dont les travaux pourront commencer rapidement. Nous vous encourageons vivement à en faire de même en vous inscrivant sur www.cerclemahplus.ch.

Martine BRUNSCHWIG GRAF

Présidente de la Fondation pour l'Aggrandissement du Musée
Vice-présidente du Cercle de soutien au MAH+ Genève

Charlotte DE SENARCLENS

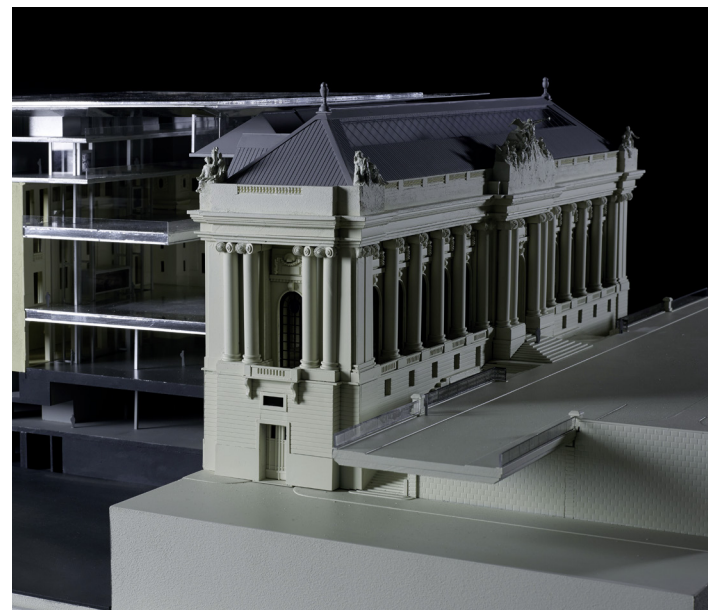
Présidente de la Société des amis du Musée d'art et d'histoire
Présidente du Cercle de soutien au MAH+ Genève

**PARCE QUE
NOTRE MUSÉE
DOIT AVOIR
UN AVENIR**

**REJOIGNEZ
LE**



INSCRIPTION ET INFORMATIONS SUR
WWW.CERCLEMAHPLUS.CH
INFO@CERCLEMAHPLUS.CH



Votations du 8 mars 2015

Initiative populaire fédérale : «Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt»

Cette initiative lancée par le PDC, qui vise à exonérer fiscalement les allocations familiales, a été refusée par l'Assemblée fédérale sans lui opposer de contreprojet, suivant en cela la recommandation du Conseil Fédéral. La principale critique formulée à l'encontre de cette proposition est qu'elle rate complètement sa cible, ne devant bénéficier qu'aux familles les plus aisées qui en profiteront largement du fait de la progressivité de l'impôt. Les familles les plus modestes en revanche ne verront pour la même raison quasiment aucun effet à cette mesure.



Par ailleurs, l'impact pour les budgets des collectivités publiques serait très important puisque les projections font état d'environ un milliard de francs de recettes en moins. Autant d'argent qui manquera pour les politiques sociales et la redistribution de richesses que la fiscalité opère.

Finalement, l'argument selon lequel l'Etat reprendrait d'une main ce qu'il donne de l'autre est purement et simplement fallacieux dans la mesure où les allocations familiales sont versées par des caisses ad hoc à qui les employeurs versent d'importantes cotisations (plus de 2.4% de la masse salariale par exemple à Genève pour 2015).

La FMB vous recommande donc de rejeter cette initiative.



Initiative populaire «Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie»

Déposé par les Vert'libéraux, ce texte reprend la thématique récurrente de la fiscalité écologique, mais il n'a pas trouvé grâce devant l'Assemblée Fédérale qui l'a très largement rejeté sans lui opposer de contreprojet.

L'introduction d'une taxe sur les énergies non renouvelables entraînerait de substantielles hausses de l'énergie fossile et du courant produit par les centrales nucléaires. Elle impliquerait également que la charge fiscale soit reportée sur les entreprises et les ménages qui utilisent les énergies fossiles. Ce report n'est pas chiffré mais il faut s'attendre à un immense impact (entre 20 et 30 milliards de francs).

Quant au remplacement de la TVA par une telle taxe, ses conséquences sur la stabilité du système fiscal actuel et sa logique redistributive seraient très importantes. C'est l'économie nationale dans son ensemble qui en subirait les conséquences, impactant directement notre prospérité.

Il en résulterait aussi des pertes fiscales liées à l'effet incitatif, sans qu'aucune compensation ne soit prévue, ni même envisagée.

Par ailleurs, il convient de se rappeler que la TVA finance également partiellement l'AVS avec un point supplémentaire affecté à ce titre que l'initiative supprimerait, mettant en péril cette assurance sociale.

Il ne faut pas se laisser aveugler par les promesses d'accélération de l'innovation et la mise en œuvre des nouvelles technologies (domaines bâtiment et transports), car elles sont pour le moins incertaines et ne reposent que sur des hypothétiques perspectives.

La politique énergétique ne saurait se résumer à une fiscalisation accrue pour les entreprises et les ménages et la génération de très nombreuses incertitudes pour le surplus.

La FMB vous recommande donc de rejeter cette initiative.

Union patronale suisse: présence renforcée en Suisse romande



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

Association faitière de l'économie plus que centenaire, l'Union patronale suisse (UPS) regroupe quatre-vingt-trois associations régionales et de branches, dont la Société suisse des entrepreneurs, l'Association Suisse d'Assurances, Swissmem et hotelleriesuisse, pour ne citer que les plus connues. L'UPS représente ainsi plus de 100'000 entreprises totalisant environ 1,8 millions de salariés.

Droit du travail, politique sociale, politique de la formation et migratoire, tels sont les dossiers de prédilection de l'UPS. Pour faire valoir ses intérêts et ceux de ses membres sur la scène fédérale, l'UPS siège dans plusieurs commissions d'experts (AVS/AI, LPP, formation professionnelle, mesures d'accompagnement), participe aux procédures de consultation et intervient dans le processus parlementaire.



Marco TADDEI
Membre de la direction de l'UPS
Responsable Suisse romande

Basée à Zurich, l'UPS vient d'ouvrir une Antenne romande, sise à Lausanne. Cette dernière a non seulement pour mission de renforcer la présence de l'UPS au-delà de la Sarine, mais aussi de prêter une oreille attentive aux revendications de ses membres romands, parmi lesquels figure l'Union des associations patronales genevoises (UAPG). Du coup, la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), qui est affiliée à l'UAPG, devrait également tirer profit de cette nouvelle structure.

En 2015, l'UPS va prioritairement s'atteler à l'application de l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse». Application qui s'apparente à la quadrature du cercle, puisqu'il s'agit de respecter la volonté populaire tout en répondant aux besoins de personnel des entreprises, sans ébranler l'édifice des bilatérales.

Appliquer ce texte au pied de la lettre aurait des conséquences dramatiques pour les membres de l'UPS: réduit au compte-goutte, le recours à la main-d'œuvre étrangère serait soumis à de fastidieuses démarches administratives. L'UPS préconise dès lors une mise en œuvre souple de l'article constitutionnel par le recours à une clause de sauvegarde générale, qui serait actionnée en cas de dépassement d'un seuil migratoire annuel. Cette solution présente l'avantage d'être compatible avec l'accord sur la libre circulation des personnes.

Une nouvelle contribution active pour soutenir les entreprises qui accueillent des jeunes sans solution de formation

qualife

Fondation pour la qualification et l'emploi des jeunes

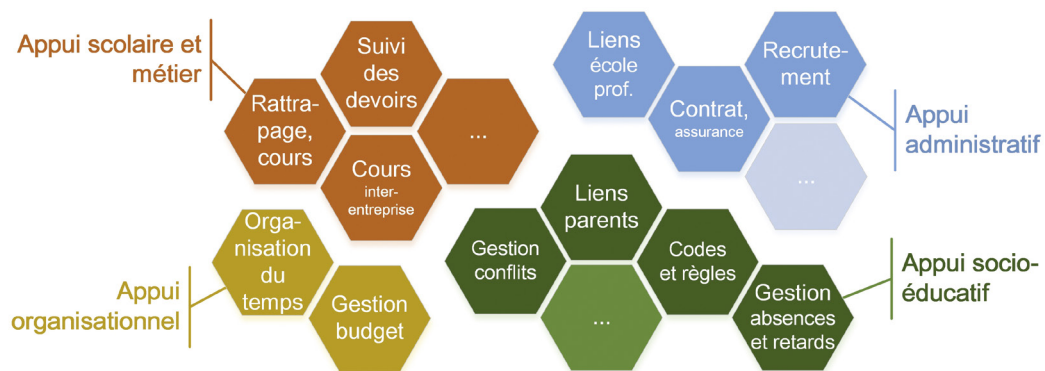


A la fin de l'été 2014, une fondation privée, active dans l'insertion professionnelle, a été créée à Genève. Son nom, QUALIFE, reflète sa mission : soutenir des jeunes de moins de 25 ans, jusqu'à leur qualification et l'obtention d'un premier emploi.

A Genève, plus de 1000 jeunes interrompent, temporairement ou durablement, leur cursus de formation. L'absence de qualification met en péril leur entrée sur le marché du travail, et augmente le risque de précarité.

La fondation QUALIFE apporte une contribution au soutien des jeunes, en complémentarité aux services existants. Cet objectif sera atteint en partenariat avec des entreprises qui recrutent dans des métiers d'avenir. L'emploi mène à la formation et permet à des jeunes d'apprendre par le travail en entreprise, d'acquérir un métier. Les jeunes de la fondation, qui peinent à intégrer le monde de l'entreprise, pourront se construire sur le plan professionnel, améliorer leur autonomie et trouver leur place dans l'économie et dans la société.

Dans cette perspective, QUALIFE offre un éventail de prestations destinées aux entreprises partenaires pour les accompagner. Concrètement, les exigences de l'entreprise sont le point de départ de la construction de toute proposition d'accompagnement. Les prestations offertes aux entreprises couvrent les domaines suivants:



Joëlle MATHEY
Directrice QUALIFE

La particularité de QUALIFE est de proposer ces appuis, sans contraintes, depuis l'entrée en stage et sur toute la durée de l'apprentissage. Les collaborateurs de QUALIFE sont à l'écoute des entreprises et assurent un soutien en tout temps, y compris dans l'urgence et sur site.

Pour accueillir une trentaine de jeunes par année, QUALIFE souhaite développer son réseau de partenaires. Vous êtes intéressé ? Nous sommes à votre disposition.

INFOS :
www.qualife.ch , rue Adrien-Lachenal 18, 1207 Genève, tél: 022 700 84 61, info@qualife.ch

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial: Pierre-Yves Tapponnier • E-mail: redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy

Conception graphique: Agence Hémisphère • Impression et diffusion: Imprimerie Genevoise SA.